



Suite donné après qu'un jugement soit rendu..

Par **jacques76200**, le **16/04/2012 à 12:10**

Bonjour, Suite à un souci de mensualités impayées à un organisme de crédit, je fut convoqué au tribunal d'instance. Le jugement fut rendu, mais n'ayant que très peu de connaissance juridique, je ne comprend que partiellement la décision, et j'aimerais que vous puissiez m'aider à tous comprendre. Je me permet de mettre la décision du tribunal et si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas. Je suis condamné à payer à XX la somme de XXXXX euros. Rejette le surplus de la demande. Rejette la demande de délai de paiement. Rejette la demande présentée par la société anonyme XXXX sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile. Rejette la demande relative à l'exécution provisoire. Voilà, à quoi dois-je m'attendre? Merci d'avance, Jacques.

Par **cocotte1003**, le **16/04/2012 à 12:38**

bonjour, vous devez payer l'intégralité immédiatement. Si vous ne avez pas une saisie sera probablement faite, cordialement

Par **jacques76200**, le **16/04/2012 à 12:44**

Bonjour, Merci de votre réponse. Etant salarié, une saisie sur salaire est-elle envisageable?

Par **jacques76200**, le **16/04/2012** à **14:07**

un petit "up" :)